

Quelques rappels concernant les inscriptions :

- Certains évènements ayant un nombre de participants limité, plus vous vous inscrivez rapidement, plus vous compterez parmi les personnes qui reçoivent une confirmation d'acceptation.
- Seules les membres de Forum elle dont les cotisations annuelles ont été réglées peuvent participer aux activités. Celles-ci comprennent également les marches.
- Sans certificat médical (voir les conditions ci-après), chaque inscription pour une activité payante est due. En cas de maladie, certificat maladie à l'appui, ou de décès d'un proche parent, c'est Forum elle qui s'acquitte des frais engagés à votre place. Parfois, il est possible de retrouver une personne de remplacement mais c'est à la responsable d'inscription de prendre la décision à savoir si oui ou non, ceci est possible. Dans le cas contraire, il est naturel que Forum elle vous facture les frais engendrés.

Voici les conditions d'annulation en vigueur depuis le 1er janvier 2023 :

Jusqu'à 30 jours avant la date de l'activité	CHF 0
De 29 jusqu'à 20 jours avant la date de l'activité	CHF 30 % de la somme due
De 19 à 15 jours avant la date de l'activité	50 % de la somme due
De 14 à 7 jours avant la date de l'activité	70 % de la somme due
De 6 à 0 jours avant la date de l'activité	90 % de la somme due

- ⇒ Toute annulation doit être adressée à la responsable des inscriptions.
- ⇒ Si vous avez un empêchement le jour-même de l'activité, appelez le numéro de téléphone indiqué et/ou envoyez un SMS au 077 236 47 84. Il n'est pas certain que l'on vous réponde car l'organisatrice est généralement assez occupée lors des départs.

Les statuts de Forum elle

Chaque membre reçoit une copie des statuts lors de son inscription à Forum elle. Une copie de ceux-ci se trouve également sur le site <https://assets01.sdd1.ch/assets/lbwp-cdn/forumelle/files/1738771006/2024-statuts-forum-elle-vo.pdf>